



Le chemin des infos

BULLETIN MUNICIPAL DE TORNAC – N°7 – JUIN 2023

EDITORIAL



Comme pour chaque édito que j'ai écrit, j'ai toujours un moment de questionnement.

Non pas que les sujets me manquent mais à chaque fois, je me demande lequel aborder, comment allier les événements de notre vie locale aux événements nationaux voire internationaux qui, sans aucun doute, impactent notre vie quotidienne, nos états "d'âme", nos sentiments, etc.

Et voilà que ce matin en allumant mon ordinateur, la première page qui s'ouvre est celle-ci : "Bonjour, c'est Bing ! Je suis le nouveau mode de « tchat » alimenté par

l'intelligence artificielle de Microsoft Bing qui peut vous aider à obtenir rapidement des réponses résumées et de l'inspiration créative."

Chiche, on en parle tant en ce moment, pourquoi ne pas essayer ?

Et me voilà à écrire la question : « Édito pour le bulletin municipal ? »

Réponse : "Bien sûr, je peux essayer de vous aider à créer un édito pour le bulletin municipal. Voici un exemple que j'ai généré en m'inspirant des résultats de la recherche" et en quelques secondes j'ai vu les mots et les phrases défiler.

Le texte proposé, que je ne vais pas reprendre ici, fait référence à 3 sites internet et c'est plutôt un texte de vœux d'un maire. Mais quand même je suis bluffée, d'autant que je peux continuer à faire d'autres requêtes si je ne suis pas entièrement satisfaite, mais aussi remercier, donner mon sentiment sur la proposition de texte qui m'a été donnée, bref, répondre à cette intelligence artificielle qui n'est autre selon la définition qu'un : « ensemble de théories et de techniques mises en œuvre en vue de réaliser des machines capables de simuler l'intelligence humaine ».

Ainsi va l'évolution technologique, dans un monde de plus en plus complexe. Une évidence : nous sommes entrés dans une ère où l'homme donne de plus en plus de possibilités aux machines lui octroyant des capacités ou fonctions que seul l'homme était capable de réaliser jusqu'à présent.

Quelque part cela me fait froid dans le dos, non pas que je sois fermée au progrès technologique. Les prouesses médicales en sont une parfaite illustration, mais savoir que demain, la machine dotée de "l'intelligence" artificielle pourra remplacer l'humain dans quantité de domaines est vertigineux et pas vraiment rassurant si elle est au service de personnes mal pensantes ou en mal de pouvoir.

Gardons nos consciences éveillées.

Je voulais écrire un édito faisant un peu le bilan de mi-mandat d'élection municipale et voilà que « l'intelligence artificielle » m'a égarée. C'est promis au prochain bulletin, je ne parlerai que des réalisations locales.

En attendant, profitons des beaux jours et retrouvons-nous le 15 juillet à la fête du village.

Je vous souhaite un bel été.

PENSEZ A RESERVER VOTRE REPAS POUR LA FETE DU VILLAGE
AVANT LE 10 JUILLET A L'ACCUEIL DE LA MAIRIE
UN TICKET VOUS SERA REMIS CONTRE PAIEMENT

Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation

Les feux majeurs de 2022 nous rappellent l'importance du risque d'incendie de forêt et de végétation. Le changement climatique intensifie ce risque : la saison des feux s'allonge et le risque s'étend dans de nouvelles régions. Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est faire face à cette menace : vous limitez la propagation du feu, facilitez l'intervention des sapeurs-pompiers et c'est aussi la meilleure des protections pour vous et vos biens. C'est pour cette raison qu'il s'agit d'une obligation légale sur une partie de notre territoire, lorsque le risque le justifie.

En zone rurale. L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts.

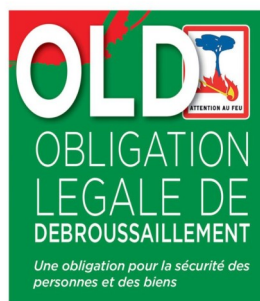
Cette opération doit être réalisée autour de votre habitation sur une profondeur de 50 mètres avec toutefois quelques arbres autorisés mais séparés entre eux de 3m ; les haies sont autorisées. Il faut compter 5m de large en tout pour les voies d'accès à votre terrain (route, sentier, chemin privatif) et il est fortement recommandé d'élaguer les arbres sur 2m de haut.

En zone urbaine pour une commune dotée d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou équivalent, l'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts.

Vous devez débroussailler et maintenir en état débroussaillé l'intégralité de votre terrain.

Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre de débroussaillage, le propriétaire ne peut pas s'opposer à ce que vous y procédiez, à vos frais, sur sa propriété. Il peut aussi réaliser lui-même les travaux. S'il refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont à sa charge.

Lien utile : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F33298>



Achat d'un broyeur de végétaux dans le cadre de l'OLD

La mairie va se doter d'un broyeur de végétaux.

Ce broyeur pourra être prêté aux habitants de la commune afin de broyer eux-mêmes les végétaux et d'utiliser les coqueaux pour le compostage ou le paillage.

Les modalités de prêt sont actuellement à l'étude et nous vous tiendrons informés.

Horaires d'été à l'agence postale communale

Laura LIAUTIER étant en congés, elle sera remplacée par Samantha LESBATS pour la période du **18 au 28 juillet 2023**.

Les jours et heures d'ouverture seront modifiés durant ces dates, à savoir que l'agence sera ouverte uniquement les après-midi de 14h à 17h du mardi au vendredi.

Votre agence postale communale vous informe

La période estivale arrive à grand pas. Les propriétaires des maisons secondaires vont rouvrir les volets, les familles se retrouveront pour les congés d'été et les vacanciers viendront découvrir notre belle région en location saisonnière, en gîte, maison d'hôte etc. Autant de situations qui amènent fréquemment à faire suivre son courrier. De plus, des remplaçants effectueront la tournée des facteurs habituels.

Afin de faciliter le travail de ceux-ci et ainsi assurer la distribution de vos colis, courriers et presses, il est important que votre boîte aux lettres soit accessible sans danger pour votre facteur et à l'adresse indiquée. Les numéros et compléments (A, B, etc.) doivent être visibles ainsi que les noms de famille. Une boîte aux lettres normalisée avec serrure agréée (26cm x26 cm x34 cm) permettra à votre facteur de vous déposer ou retirer en plus de votre courrier, vos colis sans signature, vous évitant ainsi un déplacement à l'agence postale.

Outre le fait de recevoir correctement les lettres et colis à votre domicile, l'intérêt d'être bien identifié permet de bénéficier des services proposés par la Poste tels que "Veiller sur mes parents" ou la livraison de médicaments, d'assurer la distribution du bulletin de votre commune effectuée par vos élus et/ou agents communaux mais encore être rapidement localisable par les services des numéros d'urgence (Police, pompiers, médecin d'urgence) si besoin.

Les Tornagais ont du talent

Accueillis avec curiosité et intérêt, de nouvelles expositions ont eu lieu dans votre agence. C'est ainsi qu'étaient visibles au mois de mars, les créations d'Au fil des rêves by Lilou (macramé et bijoux), Les ricochets Galets (peinture sur toile et galets), Laurent Fenestre (peinture) et Agnès Bastide (bijoux en organza). Durant le mois de juin, c'est M. et Mme Clavier qui nous font découvrir l'art japonais *amigurumi* et la réalisation d'objets de décoration en bois. Cet espace est ouvert à tous les habitants de la commune, renseignez-vous auprès de Laura.



Sécheresse, Tornac placée en « alerte renforcée »

Les premiers mois de l'année 2023 ont vu des précipitations largement en dessous de la normale. Les pluies sporadiques des derniers jours n'ont pas permis de compenser cette situation déficitaire. Les nappes sont à des niveaux relativement bas pour la saison et les débits des cours d'eau restent très faibles sur la plupart des bassins du département. Certains cours d'eaux secondaires présentent déjà des à sec.

Compte tenu de l'ensemble des données recueillies, Mme la préfète du Gard a donc décidé :

**de maintenir les zones Cèze aval, Cèze amont et du Vidourle en "CRISE" ;
de déclasser les zones des Gardons amont et du Gardon aval en "ALERTE RENFORCEE" ;
de déclasser les zones Hérault (communes gardoises) et Arre en "ALERTE" ;
de maintenir la zone Ardèche (communes gardoises) en "ALERTE" ;
de maintenir le reste du département en "VIGILANCE".**

Cette situation est très préoccupante, notamment pour l'alimentation en eau potable de certaines communes et pour l'agriculture, en pleine période de semis. Elle nécessite aussi une vigilance supplémentaire vis-à-vis du risque feux de forêt, notamment en cas de reprise de vent fort.

Sur les communes en situation d'alerte renforcée, seuls sont autorisés l'abreuvement des animaux, le lavage des véhicules par des professionnels dans des stations de lavage équipées d'un programme ECO ou d'un système de recyclage (minimum 70 % d'eau recyclée), les usages prioritaires de l'eau concourants à l'alimentation en eau potable des populations, à la survie des espèces aquatiques, à la sécurité civile et à la salubrité publique.

Des arrêtés de restriction d'usage de l'eau plus contraignants peuvent être pris par les maires concernés si la situation sur leur territoire le nécessite

TORNAC CLASSEE EN ALERTE RENFORCEE dans le cadre de l'usage de l'eau (arrêté préfectoral du 9 juin 2023) IL EST INTERDIT :

- de remplir les piscines privées (sauf 1ère mise en eau si les travaux ont débuté avant le déclenchement du stade de vigilance),
- de laver les voitures particulières,
- de faire fonctionner des fontaines en circuit ouvert,
- d'arroser les espaces sportifs, les pelouses, les espaces verts privés ou publics,
- d'irriguer les terres agricoles et d'arroser les jardins potagers entre 8h et 20h (sauf pour les modes d'irrigation économes en eau) et les nuits de dimanche à lundi, de mardi à mercredi et de jeudi à vendredi.

NB : des conditions particulières sont mises en place pour les agriculteurs, voici le lien pour obtenir le formulaire <https://www.gard.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Eaux-et-milieus-aquatiques/Secheresse/Derogations/Derogations> (consulter l'arrêté préfectoral n°30-2023-06-09-00002 sur le site officiel www.tornac.fr – rubrique actualités).

Gérer sa piscine en 2023

Compte tenu de la sécheresse qui s'installe chez nous, la préfecture a décidé de placer Tornac, en situation « d'alerte renforcée ».

Il est donc formellement interdit de remplir une piscine (cf encadré en bas de page 4).

En temps normal pour mieux gérer sa piscine, voici quelques conseils :

*Où doit s'évacuer l'eau des piscines ?

**Pas sur la voie publique car cela peut entraîner des chutes pour les gens ou générer des plaques de verglas en hiver. L'eau doit pouvoir s'infiltrer dans le sol (puits ou épandage) sauf bien sûr l'eau salée.

* Puis-je vider l'eau de ma piscine dans mon jardin ?

** Oui, c'est la solution sauf si c'est de l'eau traitée au sel. Dans ce cas, il faut faire appel à un vidangeur professionnel.

Nous comptons sur votre coopération citoyenne.

Rappel des démarches à effectuer pour un forage à usage domestique

La déclaration des dispositifs de prélèvements, puits ou forages, rendue obligatoire par le décret n° 2008-652 du 2 juillet 2008, est à déposer auprès des services de la mairie de la commune d'implantation du forage **un mois au moins avant le début des travaux.**

Sont concernés tous les ouvrages de prélèvement d'eau souterraine, puits ou forages, à des fins d'usage domestique (art. R 214-5 du code de l'environnement). **Ils doivent être équipés d'un compteur.**

Est assimilé à un usage domestique de l'eau, tout prélèvement inférieur ou égal à 1 000 m³ d'eau par an, qu'il soit effectué par une personne physique ou une personne morale et qu'il le soit au moyen d'une seule installation ou de plusieurs, ainsi que tout rejet d'eaux usées domestiques dont la charge brute de pollution organique est inférieure ou égale à 1,2 kg de DBO₅.

Les installations utilisées pour la seule fonction d'arrosage des jardins familiaux rentrent également dans la catégorie des « usages domestiques » et doivent donc être déclarées en mairie.

Un formulaire CERFA est disponible sur <https://www.demarches.interieur.gouv.fr>

Finances

Suite à l'avis de la commission Finances, il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition et de reconduire ceux votés en 2022. Pour 2023, les taux s'établissent ainsi :

Taxe foncière (non bâti), 56,13 %.

Taxe foncière (bâti), 32,36 %.

Taxe d'habitation, 9,74 %.

3 060 € ont été attribués aux différentes associations ; 3 000 € ont été alloués au CCAS et 4500 € au Syndicat inter-communal à Vocation Unique du Château de Tornac.

Le budget 2023 se présente ainsi :

	DÉPENSES	RECETTES
Section d'Investissement	401 034,01 €	401 034,01 €
Section Fonctionnement	797 583,95 €	797 583,95 €
Total général	1 198 617,96 €	1 198 617,96 €

Traversée de Piépalet sur la RD 982



La deuxième phase des travaux pour améliorer la sécurité de la traversée de Piépalet est aujourd'hui terminée. Comme pour la première phase, un rétrécissement de la chaussée donnant la priorité aux véhicules venant de St Hippolyte du Fort a été réalisé.

Un trottoir avec avaloir pour l'écoulement de l'eau en cas de fortes pluies a été également réalisé.

Chemin du Mas du Pont



Le sentier de randonnée qui longe le Mas du Pont a été remis en état.

Le propriétaire de la parcelle contigüe s'était plaint auprès de la mairie que les randonneurs cheminaient le long de sa vigne, occasionnant des désagréments. Et pour cause, le sentier passant en surélévation était tout simplement impraticable.

Après visite sur les lieux avec Mr Puddu, du service « randonnées » de l'agglomération, en charge de l'entretien des GR et PR, il s'est avéré évident que des travaux devaient être engagés.

Un débroussaillage conséquent, le remontage d'un mur de soutènement et la restructuration de la plateforme ont été pris en charge par l'agglo.

Un passage confortable et sécurisé permet maintenant aux nombreux randonneurs de circuler sur l'itinéraire original sans empiéter sur l'espace privé.

Travaux réseau eau Les Costes



La REAAL a lancé une grande campagne de rajeunissement des conduites d'alimentation en eau potable de l'agglomération d'Alès sur plusieurs années.

Tornac est concerné et les riverains des Costes et du chemin de Clary ont pu s'en apercevoir tant leur tranquillité a été perturbée pendant la durée de ces travaux. Aujourd'hui, le chantier est terminé et le nouveau réseau est en service. Le chemin des Costes a retrouvé sa quiétude avec, en plus, un revêtement bicouche complètement neuf sur toute sa longueur.

Nous espérons que ces améliorations satisferont les utilisateurs au quotidien.

Horaires d'été des déchèteries

Vous trouverez ci-dessous les horaires concernant la déchèterie d'Anduze et de la Plateforme des végétaux de M.ATUECH depuis le 5/6/23

Anduze

Plateforme végétaux
de Massillargues-
Atuech

MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
8h / 15h	8h / 15h	9h / 12h	8h / 15h	8h / 15h	9h / 12h
8h / 15h	8h / 15h	9h / 12h	8h / 15h	8h / 15h	fermée



Une nouvelle application téléphonique pour suivre l'actualité

Afin de compléter sa communication auprès des habitants, la mairie de Tornac dispose désormais d'un nouvel outil. Il s'agit de l'application mobile Illiwap qui permet d'être informé en temps réel de l'actualité de la commune, de consulter l'agenda des événements, de recevoir des messages d'alerte (vigilance météo, travaux, informations majeures ...) ou encore de signaler des dysfonctionnements, de participer à des sondages ...

Pour cela, rien de plus simple. Téléchargez l'application sur votre téléphone portable et inscrivez-vous sur www.illiwap.com. C'est gratuit !

Annonce offre d'emploi

La mairie de Tornac propose un contrat CDD de 20 h par semaine allant du 4 septembre 2023 au 6 juillet 2024.

Il s'agit d'un poste d'agent polyvalent : aide en cuisine, service en cantine, nettoyage des locaux communaux.

Formation HACCP fortement appréciée.

Qualités demandées : savoir travailler en équipe, avoir une bonne approche des enfants 3 à 6 ans, respecter le devoir de réserve et accepter de se former si besoin.

Envoi de CV à : mairietornac@orange.fr ou le déposer en mairie.

Appel au don pour le Château de Tornac

Afin de pouvoir financer la restauration du château de Tornac, classé Monument Historique en 1984, le SIVU du Château de Tornac fait appel à la générosité collective.

Après une première campagne de restauration en 2011 qui aura permis la réfection des murs extérieurs et de la tour Sandeyran afin de sécuriser les abords du site, il a été rendu nécessaire de réaliser une deuxième campagne afin de restaurer et de mettre en sécurité les sous-sols du château, à savoir les caves du logis principal et de la citerne.

L'été dernier, une réunion avec la DRAC et l'architecte du patrimoine a eu lieu afin d'enclencher les travaux. En parallèle, des demandes de subventions ont été sollicitées auprès de différents partenaires. Tous ont répondu favorablement à nos demandes et nous pouvons compter désormais sur le soutien de la DRAC, de la Région, du Département et d'Alès Agglomération pour nous aider à réaliser ces travaux.

Nous avons à coeur de préserver ce patrimoine inestimable pour notre territoire afin de mieux le faire connaître au plus grand nombre. Pour cela, nous avons aussi le projet d'implanter des panneaux d'information tout le long de la montée du château sur son histoire, son environnement ... Mais ce projet est encore en cours de réflexion car pour l'instant, nous axons notre priorité sur les travaux et nous avons besoin de vous pour y parvenir !

Un grand merci pour votre soutien.

Montant des travaux	177 848 € HT
Objectif de la collecte	33 726 €
Début des travaux	JUILLET 2023



Pour faire un don : par chèque à l'ordre du Trésor Public que vous pouvez déposer en mairie de Tornac ou mairie d'Anduze

ou par virement bancaire à : **SIVU du château de Tornac - RIB : 30001 00120 F3050000000 73**

Pour tout renseignement complémentaire : 04 66 61 71 41 - chateaudetornac@orange.fr

Entretien du cimetière

Petit rappel : l'entretien général du cimetière relève de la commune ce qui est fait régulièrement par les employés communaux (terrain commun, monuments aux morts, tombes des soldats Morts pour la France, abord du cimetière ...). Les inter-tombes qui constituent les parties communes du cimetière sont également entretenues par le service technique. Réglementairement, ces espaces doivent être séparés les uns des autres d'au moins 50 cm, ceci pour faciliter le déplacement des usagers ainsi que leur entretien. Dans nos deux plus vieux cimetières, il arrive que les inter-tombes sont bien plus réduits ce qui complique le nettoyage ...

Par contre, les tombes étant des propriétés privées, les particuliers doivent en assurer régulièrement l'entretien, vérifier l'étanchéité du caveau, désherber sûr et autour de la tombe. Les sépultures abandonnées ne sont entretenues que dans le cadre d'une reprise de la concession par la commune.



La bibliothèque et la boîte à livres

Les bénévoles de la bibliothèque vous rappellent qu'ils vous y accueillent les mardis et samedis de 9 h à 11 h 30 hors vacances d'été. En juillet et août, seule la permanence du mardi matin est assurée.

Vous pouvez y passer un petit moment de convivialité, découvrir les nouveaux livres à votre disposition (achat régulier par la bibliothèque, prêt par la Bibliothèque Départementale et dons) ou relire ceux qui vous ont passionné.

Depuis quelques mois une boîte à livres gérée par la bibliothèque a été installée dans l'abri bus devant la mairie.

Y sont mis à disposition des livres qui peuvent voyager : vous vous servez, vous lisez et vous partagez avec d'autres personnes de vos connaissances, ou vous ramenez (ou pas !).

Mais s'il vous plaît n'y déposez pas des cartons de livres dont vous ne voulez plus !

Cela ne rend pas le lieu très accueillant et c'est un appel à dépôt d'encombrants divers, ce qui n'est pas le but !

Si vous êtes concernés, venez nous voir à la bibliothèque : nous pouvons en garder à la bibliothèque et /ou dans la boîte à livres, les remettre à une association (qui après restauration éventuelle) les fait voyager dans des lâchers de livres ou les met à disposition du public lors de conférences.

Ils ont ainsi une nouvelle destinée pour le plaisir de nombreux lecteurs.

Merci d'avance et au plaisir de vous rencontrer prochainement à la bibliothèque.



Tornac rejoint le réseau Gard Terre de Jeux

Tornac a obtenu le label Terre de Jeux et a ainsi rejoint les 28 communes gardoises déjà labellisées. La commune qui a déjà accueilli sur son territoire les championnats de France de para cross adapté, compte bien poursuivre son action en faveur du sport. Au-delà des bienfaits physiques qu'il apporte tant aux jeunes qu'aux moins jeunes, le sport est fédérateur. C'est un formidable vecteur d'éducation et de cohésion sociale. C'est donc dans cet esprit que la collectivité soutiendra ou mettra en place des manifestations sportives dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024.



Proposition d'un référent

Parce que la vie est plus facile, plus joyeuse et plus riche quand on s'entraide, ouvrons notre horizon à un autre mode de consommation.

Cet article a pour but de vous informer sur la possibilité de donner et/ou récupérer des affaires de toutes sortes, sans besoin d'argent.

Quoi de plus logique aujourd'hui que de s'organiser pour éviter de jeter en faisant circuler ce qui peut encore servir ? Vêtements, outillage, multimédia, livres, meubles, jeux... nous sommes souvent surchargés et désireux de changement. Or, pourquoi jeter ce qui est encore utilisable et pourquoi toujours acheter du neuf, si coûteux en impacts directs et indirects ?

Cette démarche de bon sens se concrétise de nos jours à travers diverses formules. On pense tout de suite à l'initiative des bibliothèques libres comme dans l'abri bus de Tornac, ou bien dans notre cher bureau de poste. Il existe aussi des espaces appelés « Servez-vous » ou « Zone de gratuité » dans des lieux associatifs et même dans certains magasins. Vous pourrez également découvrir aux beaux jours des initiatives appelées « gratiférias » qui sont des brocantes totalement gratuites.

Enfin, la plateforme internet et les réseaux sociaux, permettent également d'organiser ce type d'échanges gratuits via un ordinateur ou un téléphone portable. Cette version numérique de partage ayant pour avantage principal d'être rapide et mobile, elle est particulièrement appréciée.

Ces petites propositions, sont des ouvertures riches pour nous et nos enfants, alors n'hésitez pas à vous lancer !

Voici quelques contacts utiles proches de chez vous :

Le Groupe **Whatsapp : Zone de gratuité Cévenoles**.

Contactez Charlotte au 06 07 74 58 84

Sur Facebook : **Léz'entraide / Tornac Giv'box / Geev**

Devenez accueillant familial



L'APSA 30 est à la recherche de familles bénévoles intéressées pour accueillir des personnes souhaitant soigner leur addiction (*drogues et/ou alcool, addictions comportementales*). Cette modalité d'accueil est une solution de prise en charge permettant à la personne accompagnée de rompre avec son quotidien, de retrouver un rythme de vie par l'intégration dans un milieu familial et de reconstruire des liens interpersonnels et sociaux.

L'intérêt de l'accueil familial thérapeutique est de proposer à la personne un soin dans un espace social démedicalisé. Grâce à ses capacités naturelles, affectives et éducatives, la famille d'accueil fournit un climat propice à l'épanouissement humain de la personne et favorise une évolution thérapeutique positive.

Si besoin, n'hésitez pas à les joindre par téléphone au **04.66.34.13.81**. ou mail : csapablannaves@apsa30.fr

Mise à disposition de sacs de collecte sélective et d'éco-compoteurs

Afin d'encourager les citoyens à poursuivre leurs efforts en matière de collecte sélective, et pour leur faciliter le geste de tri, Alès Agglomération a fait réaliser des sacs de pré-collecte adaptés aux consignes du territoire. Ces derniers nous seront livrés très prochainement par les ambassadeurs du tri. La répartition des sacs se fait en fonction du nombre de foyers par commune. Il est possible qu'il n'y en ait pas pour tous ! Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Alès Agglo va mettre à disposition des packs éco-compoteurs au tarif de 20€. Vous devez vous préinscrire en mairie afin d'être informé de la date de la formation (durée 30mn). Le paiement se fait le jour de la formation par chèque de préférence (pas de chèque de réservation).

Le compoteur a un volume de 560 l, diamètre 109cm, hauteur 87 cm.

Le bio-seau a un volume de 7l et mesure L201 X P 266 X H 249 cm.

CCAS

27 janvier 2023. Conférence-débat « Apprendre à vivre ensemble dans un environnement partagé ». Ce moment de rencontre nous a permis de découvrir et d'échanger avec quatre acteurs locaux : la société de chasse de Tornac, la section randonneurs du Foyer Rural de Tornac, un représentant de la viticulture locale et l'association Balade Trotin Gard d'Alès. Cet évènement convivial a aussi mis en évidence la nécessité de préserver la nature tout en respectant la pluralité de nos pratiques de plein air et nos opinions. Mieux se connaître contribue à mieux coopérer dans le cadre de relations bienveillantes au sein de notre commune.

15 avril 2023. Un bilan gratuit de l'état de votre vélo effectué par le « doc du vélo » offert par le CCAS. Dans le cadre de la prévention des accidents de la route, une journée de réparation et mise en sécurité vélo a été organisée. Devant le succès de cette opération, le CCAS se propose de reconduire l'action au printemps en 2024.

D'autres actions sont en préparation et vous trouverez au fur et à mesure les informations sur les panneaux d'affichage communaux, sur le site de la mairie ou l'application ILLIWAP récemment mise en place par la municipalité.

N'hésitez pas à nous contacter. Si nous n'avons pas de réponse à tous les soucis, nous pouvons vous aider dans vos démarches, échanger avec vous en toute discrétion puisque les membres du CCAS sont tenus au secret professionnel. Nos objectifs restent les mêmes, agir pour la prévention des risques de la vie, accompagner les personnes en difficulté, les personnes isolées quel que soit leur âge, créer du lien entre les habitants de notre commune afin de lutter contre l'isolement et le repli sur soi.

Les membres du CCAS se tiennent à votre disposition.

Tél : 0466617141 pour prendre RDV ou adresse mail : mairietornac@orange.fr (noter à l'attention du CCAS en objet, merci)



Un service de Maisons mobiles du Conseil départemental mis en place

Les politiques publiques et les actions du Conseil départemental sont destinées aux Gardoises et aux Gardois, à leurs collectivités (communes, communautés de communes ou d'agglomération) ou encore à leurs associations.

Pour faciliter le recours à ces politiques ou ces actions, le Conseil départemental a programmé l'implantation de Maisons du Conseil départemental sur le territoire.

Dès 2023, deux de ces Maisons ouvrent leur porte à Alès et à Bagnols-sur-Cèze.

En parallèle, des Maisons du Conseil départemental mobiles permettront de desservir plus finement les territoires : ainsi, en 2023, 38 communes réparties sur le département accueilleront une Maison mobile ouverte au public une demi-journée tous les 15 jours.

POUR TORNAC, LA MAISON MOBILE SERA PRESENTE A ANDUZE LE LUNDI APRES-MIDI, UNE SEMAINE SUR DEUX LES SEMAINES PAIRES A PARTIR DU 26 JUIN 2023.

Ces Maisons ne se substituent pas aux services départementaux spécialisés présents sur les territoires. Elles constituent un point d'entrée généraliste pour faciliter le traitement de l'ensemble des demandes des particuliers, des collectivités ou des associations.

Dans la Maison mobile, vous serez accueilli sans rendez-vous par un agent du Conseil départemental à l'écoute de vos besoins, qui pourra vous renseigner, vous orienter et vous aider dans vos démarches avec l'administration départementale (constitution et suivi de dossiers notamment).

La Maison mobile sera équipée d'ordinateurs connectés avec lesquels vous pourrez accéder aux principaux services publics en ligne, avec l'appui de l'agent si vous le souhaitez.

N'hésitez pas à rendre visite à la Maison mobile pour faire connaissance avec la personne qui l'anime, pour vous renseigner plus en détail sur les services proposés ou pour obtenir un conseil sur votre situation.

Plus d'infos sur www.gard.fr

Activité du SDIS 30 sur Tornac pour l'année 2022

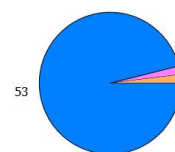
L'implication du SDIS 30 dans la difficile saison de lutte contre les feux d'espaces naturels a été particulièrement significative en 2022. Sur l'ensemble du département du Gard, l'activité opérationnelle a augmenté de près de 5 % par rapport à 2021. Elle s'illustre par ces quelques chiffres :

- 2 037 ha brûlés dans le Gard totalisant plus de 1 850 départs de feux
- 121 151 heures d'engagement de sapeurs-pompiers durant la seule saison estivale (contre 80 790 en 2019)
- 68 000 heures de renfort reçues des départements voisins contre 15 480 fournies
- 952 largages de l'hélicoptère bombardier d'eau du SDIS engagé sur 202 départs de feux (contre 185 en 2021 et 260 en 2020).

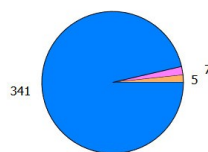


Nb d'intervention en : 2022	
55	
Nb d'interventions pour 1000 hab.	
TORNAC	60
Moyenne départementale	90
Nombre de service de sécurité	
0	

Nombre d'interventions

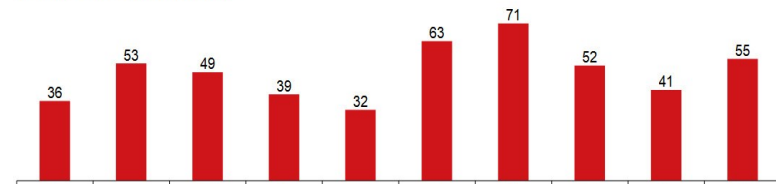


Heures engagement SP

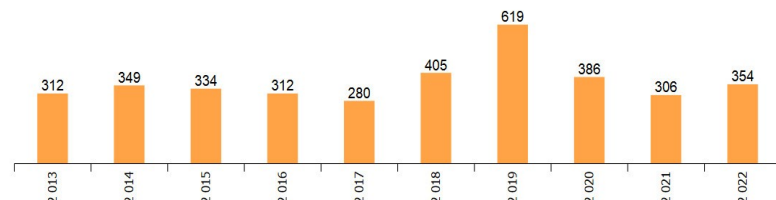


INCENDIE FORET
INCENDIE URBAIN
SAP

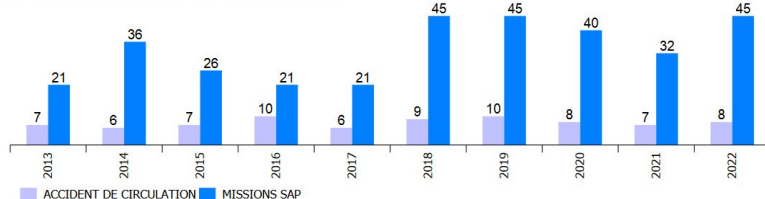
Nombre total d'interventions



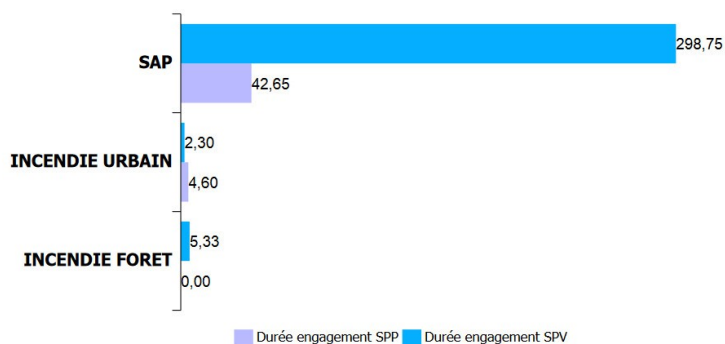
Durée d'engagement de Sapeur pompiers (heures)



Nombre d'interventions Secours à personne



Répartition des heures d'engagements des sapeurs-pompiers :



**Source Service Départemental
d'Incendie et de Secours du Gard**
Période 01/2022—12/2022

Une sortie d'engin correspond à l'envoi d'un engin d'un centre sur les lieux d'une intervention.

Type	Regroupement nature de sinistre	Nb inter	Nb Départ d'engins	Durée moyenne des interventions	Durée engin moy	Durée engagement d'agent cumulée (h)
INC	INCENDIE URBAIN	1	1	1:09:00	1:09:00	6:54
INC	INCENDIE VEGETAUX	1	1	1:21:00	1:21:00	5:20
SAP	ACCIDENT DE CIRCULATION	8	20	1:37:00	1:15:27	73:06
SAP	SAP	45	46	1:50:53	1:50:04	268:18
Total		55	68	1:47:34		353:38

Départs d'engins des principaux centres de secours du secteur

Centre	Nb Départs d'engins
Ledignan	59
Ales	3
St Hippolyte du Fort	3

Sur votre agenda

23 juin	Fête de l'école	cour de l'école 18h
21 Août	Commémoration de la bataille de La Madeleine	11h
30 Septembre	Journée citoyenne	

Les 14 et 15 octobre 23 : "Paroles en fête", une manifestation à ne pas manquer !

C'est parti de la volonté de 5 associations de faire une manifestation culturelle autour du livre : Adeauxmino de Deaux, Chez Mialet, Le Langage des Papillons, le Foyer Rural de Tornac et la fédération des Foyers Ruraux du Gard.

Paroles en fête ce sera des temps forts dès le samedi 10h jusqu'au dimanche 17 heures avec : contes, lecture gastronomique, lectures théâtralisées, atelier mangas, atelier papier végétal, théâtre d'improvisation, boîtes à mots...

A travers le livre et ses écrits cette manifestation est intergénérationnelle. Son ambition est de sensibiliser aux différentes formes d'expressions et ou thématiques (le conte, le dessin, la gastronomie, les jeux, le voyage...), de sensibiliser le public à la lecture, aux auteurs.

Une première édition à Tornac en partenariat avec la bibliothèque municipale, l'école, la mairie qui devrait se renouveler chaque année dans un village différent.

Le 15 juillet, la fête du village, pour le repas, pensez à vous inscrire en mairie !

TORNAC - ANIMATIONS -

A partir de 14h
— CONCOURS DE PÉTANQUE
50€ de mise
+ 10€ par équipe
— INITIATION TIR À L'ARC

A partir de 19h30
— INITIATION COUNTRY
AVEC « OUTLAW SPIRITS »

de 17h à 18h30
— JEUX ENFANTS

A partir de 21h
— SOIRÉE ANIMÉE PAR LE GROUPE
« CHORUS »

REPAS
UNIQUEMENT
SUR
RÉSERVATION

MENU
Taboulet Oriental*
Gardiane de Boeuf*
Pomme de terre Grenaille*
Demi Pélaridon
Salade de Fruits*
Café

15 JUILLET
FÊTE DU VILLAGE

RÉSERVATIONS AVANT LE 10 JUILLET EN MAIRIE : 04 66 61 71 41
1543, ROUTE DE SAINT HIPPOLYTE DU FORT - 30140 TORNAC

Sommaire

PAGE 1 Editorial du maire

PAGE 2 Débroussailler son terrain et les abords de son habitation, c'est obligatoire et c'est investir pour votre sécurité face aux feux de forêt et de végétation
Achat d'un broyeur de végétaux dans le cadre de l'OLD
Horaires d'été à l'agence postale communale

PAGE 3 Votre agence postale communale vous informe
Les Tornagais ont du talent

PAGE 4 Sécheresse, Tornac placée en « alerte renforcée »

PAGE 5 Gérer sa piscine en 2023
Rappel des démarches à effectuer pour un forage à usage domestique
Finances

PAGE 6 Traversée de Piépalet sur la RD 982
Chemin du Mas du Pont
Travaux réseau eau Les Costes
Horaires d'été des déchèteries

PAGE 7 Une nouvelle application téléphonique pour suivre l'actualité

PAGE 7 Annonce offre d'emploi

Appel au don pour le Château de Tornac

PAGE 8 Entretien du cimetière

La bibliothèque et la boîte à livres
Tornac rejoint le réseau Gard Terre de Jeux

PAGE 9 Proposition d'un référent

Devenez accueillant familial
Mise à disposition de sacs de collecte sélective et d'éco-composteurs

PAGE 10 CCAS

Un service de Maisons mobiles du Conseil départemental mis en place

PAGE 11 Activité du SDIS 30 sur Tornac pour l'année 2022

PAGE 12 Sur votre agenda

Les 14 et 15 octobre 2023 : « Paroles en fête », une manifestation à ne pas manquer

Le 15 juillet, la fête du village, pour le repas, pensez à vous inscrire en mairie !